







RÈGLEMENT

TROPHÉE « MARTIGUES -**ÉTANG DE BERRE** »

EDF AQUA CHALLENGE - Coupe de France d'Eau Libre

22 et 23 juin 2024



























Sommaire

1. INTRODUCTION

2. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX NAGEURS

- 2.1 Les épreuves & tarifs
- 2.2 Les inscriptions
- 2.3 L'équipement des nageurs
- 2.4 Le droit à l'image
- 2.5 L'assurance

3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES A TOUTES LES ÉPREUVES

- 3.1 Retrait des bonnets et des puces
- 3.2 Consignes départ et arrivée des courses
- 3.3 Chronométrage
- 3.4 Classement et cérémonie protocolaire

4. DISPOSITIONS LIÉES AU CONTEXTE EPIDEMIQUE

- 4.1 Les gestes de prévention mis en place

5. SECURITE

6. DISPOSITIONS LIÉES AU SITE

- 6.1 Limites météorologiques
- 6.2 Report ou annulation
- 6.3 Environnement
- 6.4 Développement durable

7. SPORTIVITE



























1. INTROCUCTION

La lecture du règlement est obligatoire pour tous les participants.

Dans le cadre de la restauration de l'Étang de Berre et de sa nomination potentielle au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Trophée « Martigues – Étang de Berre » émerge comme une manifestation significative.

Ce trophée représente une compétition de natation en eau libre se déroulant à la Base de Voile de Martigues ainsi que dans le canal Baussengue, situés en plein cœur de la ville. Organisé par Martigues-Natation en collaboration avec la ville de Martigues, le Lions Club Martigues Golfe de Fos et EDF AQUA CHALLENGE, cet événement est inscrit au calendrier eau libre de la Fédération Française de Natation (FFN) et est ouvert à tous les nageurs.

Le Trophée « Martigues – Étang de Berre » vise à promouvoir le plaisir de la pratique sportive en plein air et à encourager le respect de l'environnement. L'objectif est de créer une atmosphère festive et conviviale tout en offrant la possibilité de découvrir un site exceptionnel, tout en favorisant l'esprit compétitif.

Bien qu'il soit une étape cruciale de la Coupe de France d'eau libre 2024 et de la Coupe des Bouches-du-Rhône, cet événement encourage également le grand public à relever le défi personnel en pleine conscience de ses propres limites physiques.

2. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX NAGEURS

2.1 LES EPREUVES & TARIFS

L'édition 2024 vous propose 6 épreuves :

- 5 km avec palmes : Samedi 22 juin - 12h00

Temps limite: 2 heures et 30 minutes

Tarif : 20 € + 15 de licence pour les non-licenciés

- 2,5 km avec palmes : Samedi 22 juin - 14h30

Temps limite: 1 heure et 15 minutes

Tarif: 15 € + 15 de licence pour les non-licenciés



























Miami Race* : Samedi 22 juin – 15h30

Temps limite: 1 heure

Tarif: relais 15€ (3 x 5€) + 15€ de licence pour les non-licenciés

- 5 km : Dimanche 23 juin - 8h00 Temps limite : 2 heures et 30 minutes

Tarif : 20 € + 15 de licence pour les non-licenciés

- 2,5 km : Dimanche 23 juin - 10h30 Temps limite : 1 heure et 15 minutes

Tarif: 15 € + 15 de licence pour les non-licenciés

- 300 m + Relais 3 x 300 m : Dimanche 23 juin – 14h00

Temps limite: 1 heure

Tarif: 5 €, relais 15€ (3 x 5€) + 15€ de licence pour les non-licenciés

*Miami Race: La course est organisée en collaboration avec la Croix Blanche pour sensibiliser de manière ludique les participants au sauvetage. La mission des sauveteurs et de sélectionner une personne qui jouera le rôle de la victime dans leur équipe qui devra attendre au large. À chaque passage, il faudra lui amener un élément qui lui permettra de rester à la surface. Le premier devra lui apporter une bouée tube de sauvetage et revenir à la nage, le second devra lui apporter une planche de sauvetage et revenir à la nage, et le dernier devra y aller à la nage, mettre la victime sur la planche avec la bouée tube et revenir pour terminer la course. Les gagnants seront l'équipe qui arrivera en première.

HANDISPORT:

Les concurrents des fédérations Handisport sont les bienvenus sur toutes les épreuves. Ils doivent présenter les mêmes attestations, licences et autorisations demandées en fonction de leur âge et de leur affiliation à un club. Ils doivent déclarer lors de l'inscription la nature du handicap. L'organisateur pourra mettre en place l'accompagnement nécessaire à leur participation.



























2.2 LES INSCRIPTIONS

Pour tous les nageurs, l'inscription et le paiement des engagements se fait uniquement en ligne sur la plateforme FFN eau libre https://urlr.me/GHF8r

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 27 mars par internet. Clôture des inscriptions le mercredi 20 juin 2024 à 23h55.

Les inscriptions sur place seront acceptées jusqu'à 1 heure avant la course au prix de **10€** supplémentaire.

Pour toutes ces épreuves, les personnes encore non-licenciées ou ayant une licence FFN « natation pour tous » devront fournir un certificat médical datant de moins d'un an attestant de « l'absence de contre-indication à la pratique de la natation en compétition ».

Les personnes ayant une licence FFN « Compétiteur » 2023-2024 devront la présenter le jour de la course.

La licence « Eau Libre » à 15€ est valable 12 mois. Elle assure le nageur sur l'ensemble des épreuves d'eau libre auxquelles il participe.

Les personnes mineures devront fournir également une autorisation parentale disponible sur le site internet.

L'inscription à la manifestation La Trophée Martigues Étang de Berre vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnait notamment :

- Avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation du TMEB auquel il s'engage à se conformer,
- Être suffisamment entrainé pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- Qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter.
- Que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, il décharge le Martigues Natation et les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuel contre tout participant ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.
- Le forfait n'est pas pénalisé. Toutefois, le droit d'engagement reste acquis.



























2.3 L'ÉQUIPEMENT DES NAGEURS

Vérifier bien que l'épreuve à laquelle vous voulez participer autorise la catégorie d'équipements que vous désirez adopter.

Dans tous les cas:

✓ Les équipements ci-dessous sont interdits quel que soit le parcours choisi :

- pulls-boy;
- gilet de sauvetage;
- gants et chaussons;
- plaquettes;
- combinaisons néoprène d'une épaisseur supérieure à 3 millimètres ;
- ongles non coupés;
- bijoux, bagues, bracelets apparents, colliers;
- montres apparentes;
- ravitaillement même si l'emballage est ramené à terre. Dans le cas d'une déshydratation pendant la course, les accompagnateurs peuvent vous ravitailler en eau douce.

✓ Les équipements ci-dessous sont autorisés :

- -pince-nez;
- système de sécurité à la ceinture (type Restube);
- bouées de sécurité gonflées à flottaison permanente (uniquement pour les épreuves Grand public), Interdites en Coupe de France, Coupe Régionale et Coupe Départementale ;
- bouchons d'oreilles;
- combinaison néoprène à minima jambes/torse;
- montre à condition qu'elle soit recouverte par la combinaison et d'une taille raisonnable. (Interdites pour les nageurs maillots).

Nageurs Coupe de France FFN. Combinaison néoprène interdite pour T°EAU > 19,9 °C. Système de sécurité à la ceinture (type Restube) autorisé, bouées de sécurité gonflées à flottaison permanente interdites.

Nageurs grand public. Combinaison néoprène, système de sécurité à la ceinture (type Restube) et bouées de sécurité gonflées à flottaison permanente autorisés.

Combinaisons néoprènes obligatoires pour tous si T°EAU < 18 °C



























2.4 LE DROIT A L'IMAGE

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'un ou l'autre des épreuves du Trophée Martigues Étang de Berre, sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leur nom, prénom et adresse.

2.5 L'ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants au TMEB. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Dommage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. La licence « Eau Libre » assure le nageur sur l'ensemble des épreuves d'eau libre auxquelles il participe.

ATTENTION

Votre affiliation à la FFN doit être valide sur la période incluant la date de l'épreuve, soit une affiliation pour la période 2023-2024.

Toutes les autorisations et attestations nécessaires devront être présentées lors du retrait des bonnets si elles n'ont pas été validées lors de l'inscription en ligne.



























3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES A TOUTES LES ÉPREUVES

3.1 RETRAIT DES BONNETS ET DES PUCES

Le retrait des bonnets et des puces pour les courses se fait à partir du samedi 22 juin à 8h30 sur le village, avec une pièce d'identité en cours de validité.

Pour retirer votre bonnet vous devrez obligatoirement présenter les documents définis cidessous, si vous ne les avez pas remis lors de votre inscription :

- Votre licence « Compétiteur Natation » en cours de validité pour la saison
- Votre certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation ou du triathlon en compétition, de moins d'un an.
 - ➤ Pour les mineurs : l'autorisation parentale téléchargeable sur le Site : https://www.tmebedfaquachallenge2024.com/ files/ugd/b5fb01 e1e8258dcf374d0ba31131bfd0ee52
 90.pdf

Chaque participant recevra:

- 1 bracelet numéroté équipé d'une puce électronique
- 1 grand sac avec le même numéro que le bracelet
- 1 bonnet qui devra être porté du début à la fin de la course pour des raisons de sécurité et d'identification aux passages des bouées.

Les dossiers incomplets ne sont pas acceptés. Afin de pouvoir participer aux différentes courses, vous devez obligatoirement être en possession lors de votre mise à l'eau du bonnet de bain et de la puce nécessaire au chronométrage.

Ce bracelet doit être restitué après la course sur le site d'arrivée dans l'espace prévu à cet effet.



























3.2 CONSIGNES DÉPART ET ARRIVÉE DES COURSES

Les nageurs se présentent, au minimum 1h avant le départ de leur épreuve, à l'aire d'accueil installée sur le village.

Ils pourront ainsi procéder à leur marquage. Ils seront numérotés sur le corps ; le numéro devant être visible durant toute l'épreuve.

Les nageurs doivent se regrouper devant la zone « Brief » à l'heure du briefing d'avant course afin d'écouter le rappel des consignes et des règles dont ils ont attesté avoir pris connaissance lors de leur inscription.

Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer la course.

A l'issue de ce rappel, les nageurs sont invités à se rendre sur le départ de la course.

Le départ se fait au commandement du starter. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du directeur de course peut entraîner la disqualification.

Toute obstruction ou brutalité entraînera la disqualification du nageur auteur de ces faits.

Les limites de temps s'appliquent comme suit à partir de l'heure du départ :

5 km avec palmes:

Temps limite: 2 heures et 30 minutes

2,5 km avec palmes :-

Temps limite: 1 heure et 15 minutes

Miami Race :

Temps limite: 1 heure

5 km:

Temps limite: 2 heures et 30 minutes

2,5 km:

Temps limite: 1 heure et 15 minutes

300 m + Relai 3 x 300 m : Temps limite : 1 heure

Tout nageur qui dépasse ce temps maximal, ou qui au regard de la distance restant à parcourir est susceptible de le dépasser, sera arrêté. Il sera classé parmi les forfaits de l'épreuve.



























A l'arrivée, les concurrents empruntent l'entonnoir matérialisé par des flotteurs précédant la ligne d'arrivée et continuent à nager jusqu'à passer sous l'arche d'arrivée suspendue sous le portique flottant. Les parcours sont consultables sur le site :

https://www...... Les parcours sont soumis à modifications par l'organisation.

En cas de difficulté et d'abandon volontaire les concurrents pourront demander à être embarqués sur le bateau de sécurité le plus proche. Le directeur de course ou son adjoint pourront s'ils jugent, qu'un nageur est en danger, le faire embarquer sur un bateau de sécurité le plus proche même contre sa volonté.

3.3 CHRONOMÉTRAGE

Toutes les épreuves du TMEB sont sous chronométrage électronique. Le temps et le classement des concurrents seront pris après qu'ils auront eu franchi l'arche d'arrivée à la condition impérative qu'ils soient toujours en possession du bracelet à puce électronique. La perte du bracelet entrainera la disqualification du concurrent.

Toute puce perdue sera facturée 30€ au nageur.

РНОТО			





























3.4 CLASSEMENT et CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Un classement Dames et Messieurs sera réalisé pour chaque épreuve individuelle selon les catégories indiquées.

Courses	Catégorie			
5 KM avec Palmes	Scratch Tous âges confondus			
2,5 KM avec Palmes	Scratch Tous âges confondus			
Miami Race	Famille / Entreprise / Toute catégorie			
5 KM	Scratch 19 ans et - / 20-29 ans / 30-39 ans / 40-49 ans / 50ans et +			
2,5 KM	Scratch 15 ans et - / 16-29 ans / 30-49 ans / 50 ans et +			
300 m	Scratch 15 ans et - / 16-29 ans / 30-49 ans / 50 ans et +			
Relais 3x300 m	Famille / Entreprise / Toute catégorie			

La cérémonie Protocolaire se tiendra sur le Village :

- Le samedi 22 juin à 15h45 pour le 2,5 et 5 km palmes
- Le samedi 22 juin à 16h00 pour le Miami Race
- Le dimanche 23 juin à 11h45 pour le 2,5 et 5 km
- Le dimanche 23 juin à 15h15 pour le 300m et le 3x300m

4. DISPOSITIONS LIÉES AU CONTEXTE EPIDEMIQUE

- 4.1. Les gestes de prévention mis en place
- ✓ Les mesures sanitaires réglementaires en vigueur lors de notre étape seront mises en place lors de l'évènement
- ✓ Mise à disposition de gel hydro alcoolique



























5. SECURITE

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à prendre connaissance des règles de sécurité et de les respecter avant, pendant et après l'épreuve.

Avant:

Le nageur doit se sentir pleinement serein avant de prendre le départ de son épreuve. Le médecin disponible sur le village de l'organisation peut vous ausculter si vous avez le moindre doute sur votre état de santé le jour de l'épreuve.

Le nageur doit prendre connaissance des règles spécifiques de sécurité affichées la veille et le jour de l'épreuve à proximité du retrait des dossards – bonnets.

Le nageur s'engage à ne pas porter sur lui un équipement proscrit, la liste est disponible au paragraphe ÉQUIPEMENTS.

Le nageur doit être présent et attentif aux dernières consignes de sécurité du débriefing. Le nageur ne doit pas prendre le départ s'il n'a pas été appelé à l'émargement.

Le nageur ne doit pas se mettre à l'eau avant d'avoir été appelé à l'émargement.

Pendant:

En cas d'incident, Le nageur doit signaler toute demande d'assistance en levant le bras, position sur le dos de préférence, en recherche de flottaison.

Le nageur doit suivre le tracé de sa course. Si un nageur décide d'abandonner, il ne doit pas se rendre sur la berge mais monter obligatoirement sur un bateau d'encadrement de la course. Le directeur de course et le service de sécurité sur l'eau s'ils jugent qu'un nageur est en danger pourront le faire embarquer sur les bateaux même contre sa volonté!

<u>Après :</u>

Le nageur doit obligatoirement passer sous l'arche d'arrivée et doit faire reconnaître son n° de dossard par un des trois organisateurs postés derrière l'arche d'arrivée. (Puces RFID) Si un nageur ne se sent pas bien, hypothermie, déshydratation, contusions, vomissements, etc. il doit être pris en charge par les services de secours sur place.

TEMPS LIMITE:

Il est fixé un temps limite pour chaque épreuve suffisamment large pour permettre à toutes les nageuses et tous les nageurs de le respecter. Au-delà de ce temps limite, les organisateurs imposeront aux concurrents de sortir de l'eau pour des questions de sécurité. Dans ce cas, ils seront pris en charge par les bateaux de l'organisation.



























6. DISPOSITIONS LIÉES AU SITE

6.1 LIMITES MÉTÉOROLOGIQUES – SOLUTION DE REPLI OU ANNULATION

En fonction des conditions rencontrées, les organisateurs se réservent la possibilité d'adapter les parcours ou d'annuler une ou plusieurs épreuves.

Vents:

Nord (Le Mistral) établi inférieur à 30 km/h, rafales inférieures à 45 km/h

Nord-ouest (La Tramontane) établi et rafales inférieures à 45 Km/h

Sud-est (le Marin) établi inférieur à 35 Km/h.

Température de l'eau :

Supérieure à 14 °C sur l'intégralité du parcours

6.2 REPORT, MODIFICATIONS OU ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, d'arrêter l'Évènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Toute modification du tracé des courses imposée par des conditions de sécurité pourra être mise en place sur décision des organisateurs. Ils ne sauraient être tenus pour responsables de cette modification, et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de modification du parcours pour des raisons de sécurité.

En cas d'annulation d'une épreuve pour des conditions climatiques, notre organisation proposera aux nageurs inscrits deux solutions :

- Soit un remboursement de l'inscription (hors licence FFN eau libre promo de 15 € & hors frais bancaires);
- Soit un report pour l'édition suivante du TMEB dans les conditions identiques à l'inscription d'origine, identité du nageur/course choisie (Le renouvellement éventuel de la licence FFN eau libre promo étant à la charge du nageur).





























Si le nageur venait à choisir un report, sa place serait automatiquement bloquée pour l'édition suivante, mais ne pourra plus faire l'objet d'une annulation par la suite, et aucun remboursement ne sera donc possible.

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française (décision de l'autorité administrative compétente, intempéries, motif sanitaire de type pandémie ou épidémie, motif sécuritaire ou d'ordre public...), le participant pourra bénéficier à sa demande :

- Soit d'un report de son inscription pour un évènement similaire de l'Organisateur sans aucun frais complémentaire autre que le renouvellement éventuel de sa licence FFN eau libre promo ;
- Soit d'un remboursement de l'inscription (hors licence FFN eau libre promo de 15 € & hors frais bancaires).

<u>DEMANDE DE RÉSILIATION D'INSCRIPTION ET NON PRÉSENTATION D'UN CONCURRENT LE</u> JOUR DE L'ÉPREUVE :

Toute inscription validée est définitive et aucun remboursement ne sera effectué à un concurrent en dehors des conditions listées au paragraphe précédent.

6.3 ENVIRONNEMENT ET RESPECT DU SITE:

Le Trophée Martigues Étang de Berre se déroule dans un espace naturel exceptionnel, protégé, et au beau milieu d'une zone classée NATURA 2000 et en candidature pour une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace naturel avant, pendant et après l'épreuve.

Aucun abandon de détritus dans la nature ne sera toléré. Aucun feu même cantonné dans un équipement prévu à cet effet ne doit être allumé.

Les spectateurs à terre et tout au long du sentier du littoral devront respecter les cheminements piétonniers et s'interdire d'en franchir les limites.

Aucun ravitaillement quelle que soit la course n'est autorisé.

Tout participant affichant une attitude ou un comportement en écart avec les règles de protection de l'environnement et le respect du site sera disqualifié et ne pourra prétendre participer à une future édition du Trophée Martigues Étang de Berre.



























6.4 DÉVELOPPEMENT DURABLE:

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, aucun sac plastique ne sera fourni aux nageurs pour le retour de leurs affaires personnelles depuis les sites de départs des courses. Une étiquette de type 'identification bagages' identifiée avec votre numéro de dossard sera fournie lors du retrait des bonnets. Vous devrez l'accrocher à votre sac personnel pour le récupérer à l'arrivée.

7. SPORTIVITÉ:

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course).

En particulier, les nageurs ne doivent pas se gêner. Toute obstruction ou brutalité constatée au départ ou pendant l'épreuve entraînera la disqualification immédiate du nageur. Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels : bénévoles, organisateurs, juges et arbitres, personnel du service de sécurité.

Tout manquement constaté par un des officiels sera immédiatement sanctionné par une disqualification et une interdiction de participer à toute prochaine épreuve.

BONNE COURSE À TOUS! Le comité d'organisation du Trophée Martigues Étang de Berre 2024

















